



Prise de parole à l'occasion du 8 mars 2026, à Arles.

Magali RAFFIN, membre du Bureau

8 mars, journée internationale de lutte pour les droits des femmes : Toutes et tous en grève et en manifestation !

Les inégalités entre les femmes et les hommes persistent dans nos entreprises et nos administrations. Cette discrimination, les femmes ne l'acceptent plus. Elles refusent d'attendre encore 80 ans pour être considérées dans le travail et rémunérées à l'égal de leurs collègues masculins. Elles exigent l'application du principe inscrit dans la Loi « à travail de valeur égale, salaire égal ».

Pourtant, le Conseil d'Analyse Economique, évalue le coût de ces inégalités à une perte de 10 points de PIB, qui affecte la santé économique générale de notre pays. Cet argument, qui devrait suffire à les convaincre de l'urgence à agir, n'est pourtant jamais mis en avant par les gouvernements successifs et les employeurs.

Ainsi :

- Les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes diminuent ainsi très lentement et s'élèvent encore à 22% en moyenne.
- 80 % des emplois à temps partiel sont occupés par des femmes
- Le passage à temps partiel après une naissance est 10 fois plus fréquent pour les mères que pour les pères
- 62 % des cadres du secteur privé sont des hommes
- L'écart de revenu du travail entre les hommes et les femmes est de 30 % en incluant les personnes qui ne sont pas en emploi
- 80 % des personnes en situation de pauvreté tout en ayant un emploi sont des femmes
- 95 % des secrétaires sont des femmes, 94 % des aides à domicile, 90 % des aides-soignantes...
- 6 personnes sur 10 au Smic sont des femmes

Et toutes ces inégalités subies au travail et dans la société sont amplifiées et se payent cash à la retraite, avec des écarts moyens de pension de 38% en défaveur des femmes.

Beaucoup de femmes se retrouvent ainsi avec des petites pensions qui ne leur permettent pas une vie décente. La retraite est le jugement final de la pauvreté tout au long de la carrière professionnelle.

Ainsi :

- 49% des femmes retraitées perçoivent une pension de droit direct inférieure à 1 000 €, contre 15% des hommes
- Les femmes partent, en moyenne, 8 mois plus tard que les hommes (63 ans pour les unes, et 62 ans et 4 mois pour les autres)
- 40% des femmes partent avec une carrière incomplète, contre 28% pour les hommes
- Les femmes sont majoritaires parmi les 800 000 retraité.es sans complémentaire santé
- Et 24 % des féminicides recensés en 2024 concernaient des femmes âgées de plus de 70 ans

Alors que 80% des femmes disent être victimes de sexisme au travail, et 30% de harcèlement sexuel au travail, 10 viols ou tentatives de viol ont lieu chaque jour en France sur un lieu de travail.

Avec les associations féministes, la CGT propose l'adoption d'une loi-cadre contre les violences faites aux femmes. A l'échelle internationale, avec la Confédération Syndicale Internationale, la CGT a gagné l'adoption d'une norme OIT contraignante contre les violences sexistes et sexuelles. Nous exigeons sa ratification en France !

La France, comme les autres pays européens, a cette année une occasion historique de se doter d'outils permettant de progresser vers l'égalité. La directive européenne de transparence des rémunérations, si elle est transposée de manière ambitieuse, donne des leviers pour atteindre l'égalité des rémunérations et des carrières entre les femmes et les hommes.

Reconnaître la valeur du travail des femmes, est d'abord une exigence de justice sociale. Cela suppose d'identifier et de mettre un terme aux biais sexistes qui aujourd'hui encore pèsent sur l'orientation des filles, au détriment de la mixité des métiers, sur la reconnaissance des compétences mises en œuvre dans les métiers à prédominance féminine, notamment les métiers du soin et du lien, sur les opportunités de carrière et l'accès aux postes les mieux rémunérés.

Un travail d'examen et le cas échéant de révision des grilles de classifications doit se faire partout par la négociation collective, dans les branches professionnelles, les entreprises et les grilles de la fonction publique. Ce travail doit être mené particulièrement là où les femmes sont plus nombreuses et où persistent des discriminations structurelles clairement identifiées.

Des services publics forts et de qualité sont également une autre nécessité pour répondre aux besoins d'égalité. Les femmes sont à la fois les premières usagères et employées des services publics. Ceux-ci doivent être renforcés et répondre aux besoins croissants, notamment dans la prise en charge de la petite enfance et de la dépendance, aujourd'hui majoritairement assumée par les femmes.

Mieux articuler vie professionnelle et vie personnelle est par ailleurs une demande de plus en plus forte de tous, femmes et hommes, et un gage de plus d'égalité en permettant que les femmes ne soient plus contraintes au temps partiel pour assurer les tâches domestiques et parentales.

Cette exigence n'est pas compatible avec les mesures rétrogrades récemment appliquées dans la Fonction publique, qui pénalisent en premier lieu les femmes, telles que les 10 % de décote salariale en cas de congés maladie ordinaire y compris pour les femmes enceintes, ou le projet de réduction du nombre de jours d'absence « enfant malade ».

Enfin, comme l'illustre le dernier rapport sur le sexisme du Haut Conseil à l'Égalité, les discours masculinistes décomplexés se répandent. Pourtant le combat contre les violences sexistes et sexuelles reste une exigence et un prérequis à toute égalité femmes-hommes. Nos organisations défendent une augmentation des moyens affectés à la lutte contre ces violences, dans les entreprises, les administrations, les sphères privées et publiques et les réseaux sociaux. Là aussi, nous demandons que soit transposée sans attendre la directive européenne 2024/1385 sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique

Face aux forces réactionnaires et d'extrême droite qui s'organisent et qui nient aux femmes le droit à disposer de leur corps, qui prônent leur retour à la maison au nom de soi-disant valeurs traditionnelles, qui combattent toutes les politiques en faveur de l'égalité, nos organisations syndicales continuent de défendre l'émancipation des femmes et l'égalité réelle avec les hommes, notamment par le travail.

Le 8 mars nous manifestons donc pour :

- L'égalité salariale entre les femmes et les hommes
- Une loi-cadre contre les violences faites aux femmes
- La défense de notre Sécurité sociale menacée par les milliards d'euros d'exonérations de cotisations sociales
- La Sécurité sociale intégrale, ou 100% santé, avec prise en charge à 100 % selon les besoins de santé et d'aide à l'autonomie tout au long de la vie.
- Un système de retraite qui ne pénalise pas les femmes et pour l'abrogation définitive de la réforme de 2023
- L'augmentation des pensions de retraite de 10 %, 300 € tout de suite pour les petites retraites et pas de retraite inférieure au Smic. Une égalité des retraites maintenant et pas dans cent ans !!!
- L'arrêt des discriminations à cause de l'âge en matière de santé et le maintien, au-delà de 74 ans, de la prise en charge par la Sécurité sociale des actes médicaux de prévention des cancers féminins

- L'accès à un logement décent, abordable financièrement et adapté au vieillissement
- Des services publics de qualité, pour soulager les aidants qui sont majoritairement des aidantes, auprès des petits-enfants, des membres de la famille, malades et/ou handicapés

En ce 8 mars 2026, nous appelons donc toutes et tous à se mobiliser, y compris par la grève, et rejoindre les manifestations organisées dans tous les territoires.

L'égalité réelle entre les femmes et les hommes est un enjeu démocratique, mais aussi économique, qui ne peut plus attendre